



Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2019

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, votre conseil municipal et moi sommes fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019 de la Municipalité.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été déposés à la séance extraordinaire qui a eu lieu le 23 septembre dernier. Ces états financiers consolidés, le sommaire de l'information financière et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ peuvent être consultés au bureau municipal sis au 292 chemin De la Rivière, aux heures d'ouvertures de bureau.

Le Rapport financier 2019

Les états financiers démontrent des revenus de fonctionnement de 1 838 962 \$ et les revenus d'investissement de 63 877 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 1 902 839 \$. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 047 777 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissement, amortissements, affectations, etc.) les résultats indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 105 162 \$. Le surplus accumulé (affecté et non affecté) totalise la somme de 406 410 \$ au 31 décembre 2019.

La firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a émis une opinion à l'effet que les états financiers consolidés présentent une image fidèle de la situation financière, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier contient une mention sur la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil. Nous vous présentons les principaux éléments de rémunération de vos élus pour 2019 (règlement no. 557).

Maire	17 614 \$	allocation	8 807 \$
Conseillers (ères)	3 977 \$	allocation	1 989 \$

Rémunération de la MRC du Val-Saint-François à titre de membre du conseil (ou remplaceant) :

Maire : Rémunération :	3 421.03 \$	Conseiller No. 6 :	Rémunération : 140.81\$
Allocation :	1 710.68 \$	Allocation :	70.41\$

À l'exception du maire, les membres du conseil municipal ont également reçu une rémunération additionnelle de 83.00 \$ ainsi qu'une allocation de dépense de 41.50 \$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont il est membre et à laquelle il assiste.

Année 2020 (en cours)

Bien qu'elle ne soit pas terminée, l'année en cours a été fébrile en investissements. Avec l'apport de subvention du Ministère des transports du Québec, nous avons réalisé d'importantes améliorations sur les chemins de la Vallée, Rivière et Mc Laughlin en particulier. Également, nous sommes à compléter les travaux de rénovation des bureaux de l'Hôtel de Ville et avons procédé à la réfection du terrain de balle du Parc Lamoureux. L'achat d'un véhicule totalement électrique a été fait afin de réaliser des économies appréciables et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Le budget 2021 est prévu être adopté le 16 décembre 2020.

Herman Herbers, Maire
Présenté au conseil municipal le 2 novembre 2020